

Communauté d'Agglomération **LISIEUX NORMANDIE**

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI TREIZE DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi treize décembre, à quinze heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie se sont réunis, en la Salle Canada au Parc des Expositions de Lisieux sur convocation de Monsieur François **AUBEY**, Président, envoyée le sept décembre deux mille dix-huit et affichée au siège de la Communauté d'agglomération à compter du même jour.

Date de la convocation : 6 décembre 2018

Membres en exercice : 131

Présents : 110

Votants : 125

Etaient présents : M. Gérard **LOUIS**, M. Philippe **MESLON**, M. Didier **MAUDUIT**, Mme Annick **SEVESTRE**, M. Gérard **VACQUEREL**, Mme Geneviève **WASSNER**, Mme Evelyne **LE BARBIER**, M. Alain **DUTOT**, M. Éric **BOISNARD**, M. Serge **TOUGARD**, M. Jean-Pierre **GALLIER**, M. Bernard **BROISIN-DOUTAZ**, M. Gérard **BEAUDOIN**, M. Roger **LEPAGE**, M. Michel **BRETTEVILLE**, M. Sylvain **BALLOT**, M. Denis **NOYEAU**, M. Christian **DECOURTY**, M. Alain **MIGNOT**, Mme Isabelle **LEROY**, M. Denis **POUTEAU**, M. Didier **PELLERIN**, Mme Marielle **GARMOND**, Mme Michèle **RESSENCOURT**, M. Bernard **AUBRIL**, Mme Françoise **BRETON**, M. Johnny **BRIARD**, M. Patrick **BUHOT**, M. Daniel **de la CROUEE**, M. Jean-Pierre **GALLET**, M. Yves **JAMBU**, Mme Noëlle **JOUVIN**, M. Jean-Pierre **LECOMTE**, Mme Corinne **LECOURT**, M. Serge **MARIE**, M. Paul **MERCIER**, Mme Ariane **POYNARD**, M. Jean-Paul **SALLES**, M. Jean-Paul **SOULBIEU**, M. Emmanuel **THILLAYE**, M. Philippe **VACHER**, M. Philippe **VIGAN**, M. Roland **BAUCHET**, M. Patrick **BEAUJAN**, M. Jean-Claude **BENARD**, Mme Fanny **CAVROIS**, M. Jean-Louis **DESMONTS**, M. Bernard **DORIO**, Mme Mireille **DROUET**, M. François-Paul **GILAS**, Mme Sylvaine **HOULLEMARE**, M. Michel **JULIEN**, M. Didier **LALLIER**, M. Frédéric **LEGOUVERNEUR**, M. Xavier **LEMARCHAND**, M. Michel **PITARD**, M. Philippe **SOETTAERT**, Mme Marie-Thérèse **STALMANS**, M. René **YONNET**, M. Jean-François **DIVERT**, M. Pascal **TERRIER**, Mme Jocelyne **BENOIST**, Mme Michèle **BEROUNSKY**, M. Joël **DELOZIER**, M. Pascal **GALLET**, M. Alain **GUILLOT**, M. Marcel **JAMES**, M. Gérard **LAUNAY**, M. Bruno **LEBOUCHER**, M. Hubert **MASTROTOTARO**, Mme Claudine **REQUIER**, M. Xavier **CHARLES**, Mme Geneviève **LEBARON**, Mme Monique **LEBARON**, M. Germain **LAMBERT**, M. Etienne **COOL**, Mme Evelyne **MACREZ**, M. Bernard **CHAMPION**, M. Gérard **HENOUILLE**, Mme Brigitte **HAMELIN**, Mme Francine **ANGEE**, M. Dany **TARGAT**, M. Jean-Louis **SERVY**, Mme Huguette **GRENON**, Mme Béatrice **HERMILLY**, M. Claude **BOISSIERE** (*suppléant*), Mme Evelyne **GIRARDIN**, M. Jacky **BARON-LEROY**, M. Paul **CLERADIN**, Mme Colette **MALHERBE**, Mme Marie-Jeanne **AGIS**, M. Denis **DUBOIS**, M. Claude **LACOUR**, M. Alain **MARIE**, M. Jacky **MARIE**, Mme Véronique **MAYMAUD**, M. Claude **PICQUE** (*suppléant*), M. Hubert **PITARD-BOUET**, M. Daniel **ROUGET**, Mme Léa **VERSAVEL**, Mme Elisabeth **BISSON**, M. Antoine **DE BOEVER**, M. Jean-Marie **MORIN**, M. Jean-Paul **SAINT MARTIN**, M. Marc **AUNAY**, Mme Christelle **BACQ DE PAEPE**, Mme Françoise **FROMAGE**, M. Denis **GOUJON**, M. Pierre **MOUNIER**.

Etaient absents/excusés : Mme Déborah **DUTOT**, M. Gilbert **DAUFRESNE**, M. Laurent **CAFFIAUX**, M. Daniel **JEHANNE**, Mme Martine **ASSIRE**, Mme Maggy **CHARBONNIER**, M. Wenceslas **LE CHEVALIER**, Mme Isabelle **RAYNAUD**, M. François **BLIN**, M. Michel **CORU**, Mme Stéphanie **ERNOULT**, M. Philippe **GUILLEMOT**, M. Joël **VREL**, M. Antoine **MAILLE**, M. Jean-Pierre **PERTHUIS**, M. Jean-Louis **PIETTE**, M. Jean-Claude **RIGUIDEL**, M. Benoît **CHARBONNEAU**,

M. Philippe **RATEL**, M. Michel **DAIGREMONT**, M. Bernard **GASNIER**, M. Emmanuel **MOREL**, Mme Catherine **SADY**.

Pouvoir : Mme Déborah **DUTOT** (pouvoir à M. Éric **BOISNARD**), M. Daniel **JEHANNE** (pouvoir à M. Christian **DECOURTY**), Mme Maggy **CHARBONNIER** (pouvoir à M. Daniel **de la CROUEE**), Mme. Isabelle **RAYNAUD** (pouvoir à M. Bernard **AUBRIL**), M. Michel **CORU** (pouvoir à M. Didier **LALLIER**), Mme Stéphanie **ERNOULT** (pouvoir à M. Michel **JULIEN**), M. Philippe **GUILLEMOT** (pouvoir à M. François-Paul **GILAS**), M. Antoine **MAILLE** (pouvoir à M. Jean-Pierre **GALLIER**), M. Jean-Pierre **PERTHUIS** (pouvoir à M. Pascal **GALLET**), M. Jean-Claude **RIGUIDEL** (pouvoir à M. Hubert **MASTROTORATO**), M. Benoit **CHARBONNEAU** (pouvoir à M. François **AUBEY**), M. Philippe **RATEL** (pouvoir à M. Alain **MIGNOT**), M. Michel **DAIGREMONT** (pouvoir à M. Claude **LACOUR**), M. Bernard **GASNIER** (pouvoir à M. Alain **MARIE**).

Secrétaire de séance : Mme Fanny CAVROIS

Monsieur le Président procède à l'appel des conseillers communautaires en vue d'ouvrir la séance.

Monsieur le Président propose de modifier l'ordre de passage des différents points à l'ordre du jour et de débiter la séance en donnant la parole à Maître PRADO et Maître BLIN pour une présentation des enjeux de la réforme de la justice.

1. Présentation des enjeux de la réforme de la justice par Maître PRADO, Bâtonnier de l'Ordre

Intervention de Maître Noël PRADO et Maître François BLIN ;

Après l'exposé de François AUBEY, Maître PRADO et Maître BLIN,
Après les interventions de MM. LECLERC, TOUGARD, BOISNARD et Mme WASSNER et les réponses apportées par Maître PRADO,

M. AUBEY propose au conseil communautaire une motion afin d'accompagner la démarche.

2. Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le compte-rendu du 15 novembre 2018.

Mme MAYMAUD regrette que le compte-rendu ne soit pas suffisamment détaillé.

M. AUBEY rappelle que les séances sont enregistrées et disponibles sur simple demande au secrétariat pour qui souhaite les réécouter.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

3. Validation des décisions n°18-0436 à n° 18-0489, du 8 au 26 novembre 2018

M. le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur les décisions prises entre le 8 et 26 novembre 2018.

M. VACQUEREL demande des précisions sur la décision n°18.0438. M. MARIE précise qu'il s'agit des sondages nécessaires à l'étude de faisabilité pour une solution de géothermie pour le projet de centre aquatique à Saint Pierre en Auge.

M. MERCIER souhaite que soit précisée la voirie concernée par la décision n°18.0468 : M. BALLOT précise qu'il s'agit du chemin des sables à Saint Martin de la Lieue.

M. DECOURTY demande précision sur la décision n°18.0477 à laquelle Mme VERSAVEL apporte la réponse en présentant le PCAET.

Aucune autre observation n'étant formulée, le compte-rendu des décisions est adopté à l'unanimité.

2018-143 - FINANCES – EXERCICE BUDGETAIRE 2019 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de MM. AUBEY et SOULBIEU,
Après les interventions de MM. LEBOUCHER, CHARLES, TOUGARD, MARIE, LOUIS, Mme MAYMAUD
et M. BOISNARD et les réponses apportées par MM. AUBEY et SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'Orientations Budgétaires 2019 de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie et du débat qui s'en est suivi.

2018-144 – PACTE FINANCIER ET FISCAL – ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES – 2018-2019

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après l'intervention de M. DECOURTY et la réponse apportée par M. AUBEY,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les fonds de concours tels que précisés dans le tableau ci-joint.

AUTORISE le Président ou le Vice-président aux Finances, à signer tout document se rapportant à ces attributions.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-145 – ACTE FONDATEUR – ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES – ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISOIRE

Rapporteur : M. Serge TOUGARD

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. TOUGARD,
Après les interventions de MM. MORIN, MIGNOT, MERCIER et Mme WASSNER,
Après en avoir délibéré,

ARRETE les montants des attributions de compensation provisoires pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, tels que présentés dans le rapport annexé.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité moins un pouvoir contre, des membres présents et représentés.

2018-146 – ACTE FONDATEUR – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. François AUBEY

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBEY,
Après les interventions de MM. PITARD-BOUET, BRIARD, THILLAYE, JAMBU et AUBRIL,
Après en avoir délibéré,

DECLARE, pour la compétence « Développement économique - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales », d'intérêt communautaire :

- ✓ *L'observation des dynamiques commerciales et la participation aux diagnostics de revitalisation commerciale portés par les communes ;*
- ✓ *L'élaboration d'un schéma communautaire de développement commercial, qui a notamment vocation à définir le cadre stratégique des documents de planification (le document d'aménagement artisanal et commercial du Schéma de Cohérence Territoriale, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal) ;*
- ✓ *L'expression d'avis communautaires en Commission Départementale d'Aménagement Commercial, après organisation d'un débat en commission Développement Economique ;*
- ✓ *La mise en œuvre d'actions de promotion des évènements à vocation commerciale et de l'offre commerciale concourant à l'attractivité touristique, au rayonnement et à l'animation du territoire intercommunal ;*
- ✓ *Le soutien aux opérations de requalification des centres-bourgs mixant requalification urbaine, amélioration de l'habitat et revitalisation commerciale ;*
- ✓ *L'appui (technique et/ou financier) aux communes décidant de porter des actions en faveur :*
 - *du maintien du dernier commerce ou de la dernière activité ;*
 - *de la création ou la reprise d'activités commerciales distinctives et de qualité.*

DECLARE, pour la compétence « Aménagement de l'espace communautaire – Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté », d'intérêt communautaire : *la ZAC « Les Hauts de Glos » ;*

DECLARE, pour la compétence « Equilibre social de l'habitat », d'intérêt communautaire :

Concernant la politique du logement d'intérêt communautaire

- ✓ *La mise en place d'outils d'observation de type « Observatoire de l'habitat »*
- ✓ *Dans le cadre de l'organisation de la conférence intercommunale du logement, l'impulsion d'une politique d'attribution contribuant au renforcement de la mixité sociale au sein du parc de logement*

Concernant les actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire

- ✓ La participation à l'élaboration de diagnostics territoriaux visant l'adaptation du parc social aux besoins des habitants
- ✓ La contribution au développement des dispositifs d'accès sociale à la propriété

Concernant l'action par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées

- ✓ La participation à l'élaboration du Plan Départemental d'Accès au logement et à l'hébergement des personnes Défavorisées
- ✓ La contribution à des actions favorisant l'accès au logement des jeunes, en partenariat avec la Mission Locale dans le cadre du Comité pour le Logement Autonome des Jeunes (CLAJ)
- ✓ La contribution à des actions en faveur de la sédentarisation des gens du voyage

Concernant l'amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire

- ✓ Le portage des études pré-opérationnelles, l'animation et le suivi des actions visant à améliorer le parc privé existant, telles que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les Projets d'Intérêt Général (PIG)...
- ✓ La mise en œuvre de dispositifs incitatifs en faveur de la rénovation énergétique du parc privé.

RAPPELLE que l'intérêt communautaire en matière de « Création ou aménagement et entretien de voirie » a été défini par le conseil communautaire le 14 décembre 2017 (délibération N°2017.180) ;

DECLARE, pour la compétence « Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement », d'intérêt communautaire : les parcs de stationnement directement et exclusivement attachés aux équipements communautaires ;

RAPPELLE que l'intérêt communautaire en matière de « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs » a été défini par le conseil communautaire le 6 juillet 2017 (délibération N°2017.90) ;

RAPPELLE que l'intérêt communautaire en matière de « Action Sociale – Petite Enfance » a été défini par le conseil communautaire le 6 juillet 2017 (délibération N°2017.90) et complété par la délibération du 29 mars 2018 (N°2018-39) qui a actée la constitution d'un secteur Lisieux Nord de Relais d'Assistantes Maternelles, comprenant celui sis à Cambremer ;

RAPPELLE que l'intérêt communautaire en matière de « Action Sociale – Pôles de Santé » a été défini par le conseil communautaire le 6 juillet 2017 (délibération N°2017.90) et précise que la maison médicale portée par la commune de Cambremer sera intégrée à ce réseau de pôles de santé d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

PRECISE que l'intérêt communautaire pourra être modifié dans les mêmes formes ;

RAPPELLE qu'il revient à la CLECT d'adopter un rapport garantissant la neutralité des transferts de charges induits par ces définitions de l'intérêt communautaire ;

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité moins un pouvoir Contre, des membres présents et représentés.

2018-146B – POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE – VŒU EN FAVEUR DE L'ABAISSEMENT DE LA SUPERFICIE DES PROJETS SOUMIS A AUTORISATION D'EXPLOITATION COMMERCIALE AUPRES DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Rapporteur : M. Bernard AUBRIL

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBRIL,
Après les interventions de MM. SOULBIEU, SERVY et CHARLES,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE l'abaissement du seuil de l'article L752-1 du code du commerce pour le porter de 1000 m² à 300 m².

DONNE mandat au Président de la Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie pour transmettre cette motion à toutes personnes et institutions concernées (parlementaires, associations d'élus...).

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-147 – ACTE FONDATEUR – COMPETENCE FACULTATIVE « GENDARMERIE : CONSTRUCTION OU AMENAGEMENT DE LOCAUX POUR LA GENDARMERIE NATIONALE ET GESTION IMMOBILIERE DE CES LOCAUX » EXERCEE ANTERIEUREMENT PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TROIS RIVIERES

Rapporteur : M. François AUBEY

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBEY,
Après les interventions de MM. MARIE, LACOUR, CHARLES, SOULBIEU, GOUJON, BOISNARD, TOUGARD, COOL, AUBRIL ainsi que de Mmes LECOURT, WASSNER, MAYMAUD et VERSAVEL et les réponses apportées par M. AUBEY,
Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'exercice de la compétence « Gendarmerie : construction ou aménagement de locaux pour la gendarmerie nationale et gestion immobilière de ces locaux » sur l'ensemble du périmètre de la communauté d'agglomération ;

DECIDE, en conséquence, de restituer la compétence facultative exercée par l'ex-territoire des Trois Rivières « Gendarmerie : construction ou aménagement de locaux pour la gendarmerie nationale et gestion immobilière de ces locaux » à la commune nouvelle de Saint Pierre en Auge ;

RAPPELLE qu'il revient à la CLECT d'adopter un rapport garantissant la neutralité des transferts de charges induits par cette restitution de compétence ;

AUTORISE Monsieur François AUBEY, Président, à signer tout document se rapportant à cette décision.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité des membres présents et représentés, soit 15 (quinze) CONTRE, 17 (dix-sept) ABSTENTIONS, 92 (quatre-vingt-douze) POUR et un conseiller communautaire n'a pas pris part au vote.

La séance est suspendue à 19h30 et reprend à 20h15.

2018-148 – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – PEPINIERE D'ENTREPRISES – MODIFICATION DE L'ENVELOPPE PREVISIONNELLE ET DU PLAN DE FINANCEMENT – AVENANT A LA CONVENTION AVEC L'EPFN

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GILAS,
Après l'intervention de M. MERCIER,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de 5 414 840€ HT pour la porter à 7 041 440€ HT ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'annexé ;

AUTORISE M. AUBEY, Président, ou M. GILAS, Vice-Président, à signer l'avenant n°1 à la convention d'intervention sur la friche « ancien site Sanchez » à Lisieux avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie, telle qu'annexé à la présente ;

AUTORISE M. AUBEY, Président, ou M. GILAS, Vice-Président, à solliciter l'ensemble des partenaires financiers susceptibles d'apporter leurs concours pour la réalisation de ce projet ;

AUTORISE M. AUBEY, Président ou M. GILAS, Vice-Président, à signer tout document se rapportant à ce dossier, notamment toute convention de financement.

ANNEXE 1 – Plan de financement prévisionnel au 13 décembre 2018

Dépenses

Poste	Total opération €HT	Montant TVA opération (20%) €HT	Total €TTC
Frais annexes	572 986	114 597	687 583
Travaux	5 589 931	652 197	6 242 128
Aménagement et aléas	878 522	152 415	1 030 937
Total opération	7 041 440	964 753	8 006 193

Recettes

Co-financeur	Montant €HT
Région recyclage Foncier	1 035 000
EPFN recyclage Foncier	1 265 000
Conseil Départemental	318 360
Région (CRETE)	200 000
Etat (DSIL 2018)	584 384
ITI Feder (Numérique)	326 000
ITI Feder (Volet Pépinière)	900 000
ITI Feder (Recyclage foncier)	<i>A déterminer</i>
FNADT Territorial	465 000
Sous Total financements externes	5 093 744
Autofinancement CALN	1 947 695
TOTAL	7 041 440

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-149 – PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT – SOUTIEN A LA FILIERE EQUINE – HIPPODROME – PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE DES COURSES

Rapporteur : M. François AUBEY

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBEY,
Après l'intervention de M. LOUIS et la réponse apportée par M. AUBEY,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE un fonds de concours de 150 000€ à la Société des courses pour les travaux décrits ci-dessus ;

ACCEPTE de reverser, à compter de l'année 2019, une partie du produit de la taxe sur les jeux, plafonnée à hauteur de 50 000€ ;

APPROUVE le principe d'une mise à disposition de l'hippodrome par la Société des courses ;

DIT que ce partenariat sera formalisé par une ou plusieurs conventions ;

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2019 ;

AUTORISE Monsieur AUBEY, Président, à signer tout acte et convention se rapportant à ce partenariat.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-150 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PROLONGATION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A CIDE 14

Rapporteur : M. François-Paul GILAS

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. GILAS,
Après l'intervention de M. MERCIER,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la prorogation de l'autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public en date du 18 juin 2013 jusqu'au 31 décembre 2019 ;

APPROUVE les modifications de certaines dispositions de cette autorisation, telles que présentées dans le projet d'arrêté annexé à la présente ;

FIXE le montant annuel de la redevance relative à l'autorisation unilatérale d'occupation temporaire du domaine public à 29 982€, payable au prorata du temps d'occupation des lieux ;

AUTORISE M. François AUBEY, Président ou M. François-Paul GILAS Vice-Président, à signer tout document se rapportant à cette opération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité, 117 (Cent dix-sept) POUR et 7 (sept) ABSTENTIONS des membres présents et représentés.

2018-151 – ENVIRONNEMENT – INVASION DU FRELON ASIATIQUE – MOTION POUR LE LANCEMENT D’UN PROGRAMME DE LUTTE OBLIGATOIRE

Rapporteur : MM. Eric BOISNARD et Xavier CHARLES

Le conseil communautaire,
Après l’exposé de MM. BOISNARD et CHARLES,
Après les interventions de Mmes LECOURT et RESSENCOURT ainsi que de MM. SALLES, LOUIS et ST MARTIN,
Après en avoir délibéré,

ADOPTE la motion présentée ;

DONNE mandat au Président de la Communauté d’agglomération Lisieux-Normandie pour transmettre cette motion à toutes les instances concernées par ce projet.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l’unanimité, des membres présents et représentés.

2018-152– AMENAGEMENT DE L’ESPACE ET MOBILITES - CONVENTION CADRE EPFN- REGION 2017-2021 - FINANCEMENT D’ETUDE PRE-OPERATIONNELLE D’URBANISME DU CENTRE-BOURG DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : MM. Dany TARGAT et François AUBEY

Le conseil communautaire,
Après l’exposé de M. TARGAT et AUBEY,
Après l’intervention de M. JAMES,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le montant maximal de participation de 10 500€ HT ;

AUTORISE M. le Président à signer la convention d’intervention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l’unanimité, des membres présents et représentés.

2018-153 – AMENAGEMENT DE L’ESPACE ET MOBILITES – APPEL A PROJETS VELOS ET TERRITOIRES – PARTICIPATION

Rapporteur : M. Frédéric LEGOUVERNEUR

Le conseil communautaire,
Après l’exposé de M. LEGOUVERNEUR,
Après les interventions de Mmes GIRARDIN et MAYMAUD ainsi que de MM. BRIARD et CLERADIN,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la participation à l’Appel à projets « Vélos et Territoires 2018 », tel que présenté dans le rapport ci-dessus et conformément au tableau joint ;

INDIQUE que les crédits nécessaires sont inscrits au PPI sur le programme Mobilité - Plan vélo.

AUTORISE le Président et le Vice-président aux Transports et à la Mobilité à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-154 – COHESION SOCIALE – RESEAU DES POLES DE SANTE LIBERAUX ET AMBULATOIRES -
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DU PSLA DE CAMBREMER**

Rapporteur : M. Serge MARIE

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. MARIE,
Après les précisions apportées par Mme SEVESTRE,
Après l'intervention de M. CHARLES et la réponse apportée par M. BINET,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE d'intégrer le Pôle Médical de Cambremer à la dynamique des PSLA du territoire ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-155 – COHESION SOCIALE – POLE DE SANTE LIBERAL ET AMBULATOIRE - DEMANDE DE SUBVENTION
LEADER « ANIMATION DE LA POLITIQUE DE SANTE ET COORDINATION DES PSLA »**

Rapporteur : M. Serge MARIE

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. MARIE,
Après en avoir délibéré,

SOLLICITE une subvention LEADER au titre de « l'animation de la politique de santé et coordination des Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires » ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention et, le cas échéant, toute convention en découlant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-156 – COHESION SOCIALE – PETITE ENFANCE – RAM CAMBREMER – CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA COMMUNE DE CAMBREMER**

Rapporteur : Mme Véronique MAYMAUD

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme MAYMAUD,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-157 – COHESION SOCIALE – PETITE ENFANCE – RAM DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE, ORBEC, LIVAROT-EN-AUGE ET MEZIDON-VALLEE- D'AUGE – REVISION DES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : Mme Véronique MAYMAUD

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme MAYMAUD,
Après l'intervention de M. COOL,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à revoir les règlements de fonctionnement des RAM d'Orbec, Saint-Pierre-en-Auge, Livarot-Pays-d'Auge et Mézidon-Vallée-d'Auge, et de les proposer au nom de la Communauté d'agglomération Lisieux-Normandie à la CAF, afin qu'elle les fasse valider par son Conseil d'Administration ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdites conventions avec la CAF pour chacun des RAM ainsi que toute pièce s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-158 – COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE – DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - POLE MUSEAL ET DES ARTS PLASTIQUES – RESTAURATION DES ŒUVRES POUR L'EXPOSITION « ESPRIT CREATEUR(S) » – MECENAT DES AMIS DES MUSEES DE LISIEUX

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme BENOIST,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la culture à signer tout document se rapportant au Mécénat des Amis des Musées de Lisieux et, le cas échéant, toute convention s'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-159 – COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE – DIRECTIONS DES AFFAIRES CULTURELLES – RESEAU MUSIQUE ET DANSE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE – REVISION DES TARIFS DU STAGE « JAZZITUDES »

Rapporteur : Mme Jocelyne BENOIST

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de Mme BENOIST,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs tels qu'annexés.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-160 – FINANCES – POLE SPECTACLE VIVANT – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ET AVANCE DE TRESORERIE A L'ASSOCIATION DES AMIS DU THEATRE DE LISIEUX-NORMANDIE

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 24 282€ à l'association des Amis du Théâtre de Lisieux-Normandie afin d'apurer ses comptes liés à la gestion du théâtre jusqu'au 31 août 2018 ;

DIT que, compte tenu du trop versé sur le 10^{ème} mensuel de juillet, à hauteur de 15 100€, le solde restant à verser est de 9 182€ ;

ATTRIBUE une avance de trésorerie à l'association des Amis du théâtre de Lisieux-Normandie à hauteur de 20 977€ ;

DIT que les crédits seront inscrits en Décision Modificative en dépenses et en recettes au compte 2764 « créances sur des particuliers et autres personnes privées » ;

AUTORISE le Président, ou la Vice-Présidente déléguée à la culture, ou le Vice-Président délégué aux Finances, à signer tout document et toute convention en lien avec ces décisions.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-161 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – AFFECTATION DE L'ACTIF, DES RESULTATS BUDGETAIRES ET DU COMPTE AU TRESOR SUITE A LA DISSOLUTION DU SIDMA CŒUR PAYS D'AUGE

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la reprise de l'actif du SIDMA Cœur Pays d'Auge tel que présenté ci-dessus ;

ACCEPTE la reprise des résultats budgétaires tels que présentés ci-dessus.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-162 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – AFFECTATION DE L'ACTIF ET RESULTATS BUDGETAIRES DES BUDGETS TRANSPORTS SCOLAIRES DU SIVOS ET DE LA COMMUNE D'HERMIVAL LES VAUX

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la reprise de l'actif du budget transport scolaire de la commune d'Hermival les Vaux tel que présenté ci-dessus ;

ACCEPTE la reprise de l'actif du budget transport scolaire du SIVOS MCS tel que présenté ci-dessus ;

ACCEPTE la reprise des résultats budgétaires tels que présentés ci-dessus.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-163 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – EXERCICE BUDGETAIRE 2018 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – ADOPTION

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après en avoir délibéré,

VOTE la Décision Modificative n°3 pour l'exercice 2018 telle que détaillée dans les documents annexés :

BUDGETS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Avant DMn°3	Après DMn°3	Avant DMn°3	Après DMn°3	Avant DMn°3	Après DMn°3
Principal	20 347 188,05	20 578 465,05	44 994 556,66	44 994 556,66	65 341 744,71	65 573 021,71
Tourisme	129 047,58	129 047,58	784 101,13	855 963,41	913 148,71	985 010,99
Atelier Relais	2 391 667,01	2 391 667,01	837 757,71	920 757,71	3 229 424,72	3 312 424,72
Parc des Expositions	1 048 257,60	1 048 257,60	301 039,97	334 239,97	1 349 297,57	1 382 497,57
Droits des sols	-	-	377 944,75	397 744,75	377 944,75	397 744,75
Déchets	626 530,94	626 530,94	9 376 827,44	9 376 827,44	10 003 358,38	10 003 358,38
Camping	22 929,47	22 929,47	334 756,10	334 756,10	357 685,57	357 685,57
ZAR	1 071 637,88	1 071 637,88	588 197,42	588 197,42	1 659 835,30	1 659 835,30
ZAZI	2 747 951,35	2 747 951,35	4 203 330,30	4 203 330,30	6 951 281,65	6 951 281,65
TOTAL	28 385 209,88	28 616 486,88	61 798 511,48	62 006 373,76	90 183 721,36	90 622 860,64

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-164 – ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – REGIE – SORTIE DES STOCKS DES PRODUITS
BOUTIQUE DES OFFICES DE TOURISME**

Rapporteur : M. Jean-Paul SOULBIEU

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. SOULBIEU,
Après les interventions de M. COOL et Mme WASSNER,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la sortie des stocks de l'ensemble des produits boutique des offices de tourisme et des bureaux d'information touristiques en date du 31 décembre 2018 ;

ADOpte la cession à titre gratuit des produits boutique ;

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

**2018-165 – FINANCES – CONTRAT DE VILLE - AVENANTS AUX CONVENTIONS TRIENNALES D'UTILISATION DE
L'ABATTEMENT DE 30% SUR LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES LOGEMENTS A USAGE
LOCATIF DES BAILLEURS SOCIAUX SUR LE PERIMETRE DU QUARTIER PRIORITAIRE DE HAUTEVILLE POUR LES
ANNEES 2019-2020**

Rapporteur : M. Bernard AUBRIL

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. AUBRIL,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les avenants aux conventions d'utilisation de l'abattement de 30% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements à usage locatif des bailleurs sociaux ;

AUTORISE M. le Président ou M. le Vice-Président en charge de la Politique de la Ville et de l'Habitat à signer les avenants, ainsi que toutes modifications mineures apportées à ces avenants, ainsi que tout document d'y rapportant.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à la majorité des membres présents et représentés, 122 (cent vingt-deux) POUR et 2 (deux) ABSTENTIONS.

**2018-166 – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES – AVANCEMENT DE GRADE –
DETERMINATION DES RATIOS 2019**

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. LEBOUCHER,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir les taux des ratios d'avancement de grade pour l'année 2019 tel que présenté en annexe.

DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au budget.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

2018-167 – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES -INSTAURATION DU REGIME INDEMNITAIRE EN FAVEUR DE LA FILIERE TECHNIQUE

Rapporteur : M. Bruno LEBOUCHER

Le conseil communautaire,
Après l'exposé de M. LEBOUCHER,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer l'Indemnité spécifique de service et la Prime de service et de rendement pour les cadres d'emploi de la filière technique ne disposant pas encore du RIFSEEP ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération des agents au budget de la collectivité, au chapitre 012.

La délibération soumise aux voix est adoptée, à l'unanimité, des membres présents et représentés.

M. AUBEY revient sur la présentation de début de séance concernant les enjeux de la réforme de la justice et la motion proposée à la suite, celle-ci est adoptée par l'ensemble du conseil communautaire.

Informations diverses

M. DECOURTY remercie l'équipe de l'Office de Tourisme et Céline HECQUET pour leur envoi de la liste des manifestations se déroulant sur le territoire de l'Agglo.

M. AUBEY informe les conseillers communautaires qu'il n'y aura pas de bureau le lundi 17 décembre 2018.

M. AUBEY remercie l'ensemble des conseillers communautaires et des équipes pour le travail effectué en 2018 et souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

En l'absence d'autres questions, M. AUBEY lève la séance à 21h30.

Il est rappelé que cette séance a été enregistrée sur support numérique. Dès lors, une copie de cet enregistrement peut être transmise sur simple demande.